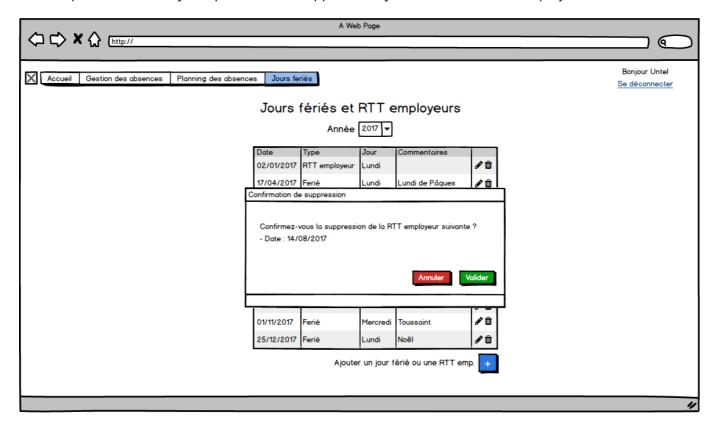
En tant qu'administrateur j'ai la possibilité de supprimer un jour férié ou une RTT employeur.



## Règles métier:

- il n'est pas possible de supprimer un jour férié ou une RTT employeur dans le passé
- il n'est pas possible de supprimer une RTT employeur validée

Je peux effectuer les actions suivantes:

- valider la demande de suppression à condition que toutes les règles métier soient validées
- annuler la demande de suppression auquel cas je reviens à la visualisation des jours fériés et RTT employeur